

■ **Fouad Ouled Khelif**, à Lausanne, conseils aux sociétés et gestion administrative (FOSC du 14.02.2002, p. 14). Par décision du 2 mars 2004, le Président du Tribunal de l'arrondissement de La Côte a prononcé la faillite du titulaire. La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 13 avril 2004. La raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.

Journal no 5231 du 19.05.2004
(02276964 / CH-550.1.028.590-7)